

- La vie communale p2
- Informations pratiques p4
- La vie des écoles p6
- La vie associative p7
- Agenda p8

## Bulletin d'informations

Décembre 2017 - n°11

# Joyeuses fêtes



**CAST** Samedi 16 décembre  
Salle municipale

**Ricardo**  
ne raconte que des histoires

Goûter : 16h45  
Spectacle : 17h00

Spectacle gratuit pour les enfants de Cast  
et leurs parents  
Offert par le comité d'animation



### Numéros d'urgence :

SAMU	15
POLICE	17
POMPIERS	18
TOUTES URGENCES	112
(numéro prioritaire fonctionne avec les fixes et mobiles)	
SMS OU FAX	114
(pour les personnes ayant des difficultés à parler ou à entendre)	

### Mairie

Du Lundi au Vendredi de 9h à 12h et  
de 13h30 à 17h  
Tél. : 02 98 73 54 34 - Fax : 02 98 73 62 87  
Email : [mairie.de.cast@wanadoo.fr](mailto:mairie.de.cast@wanadoo.fr)  
Site Internet : [www.mairie-cast.com](http://www.mairie-cast.com)

### Agence Postale

Du Lundi au Samedi de 9h à 12h  
Tél. 02 98 73 54 06

« L'Echo de St Hubert » est également téléchargeable en couleur sur le site Internet.



# LA VIE COMMUNALE



## Compte rendu du conseil municipal du 3 octobre 2017

Le 3 octobre 2017, à 20h30, le conseil municipal de CAST, légalement convoqué le 26 septembre 2017, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Jacques GOUEROU, Maire.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice.

Procuration : aucune

Secrétaire de séance : Nicole QUEMENEUR

### DELIBERATION N° 34-2017 : APPROBATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET ELABORATION DU SCHEMA DIRECTEUR

L'enquête publique portant sur la proposition de plan de zonage d'assainissement des eaux usées s'est déroulée du 10 mai 2017 au 12 juin 2017 pour une durée de 34 jours consécutifs.

Le commissaire enquêteur a rendu ses conclusions le 12 juillet 2017. Il émet un avis favorable à l'élaboration du plan de zonage tel que présenté à l'enquête publique qu'il assorti de deux recommandations. Il demande de compléter l'étude initiale avec les éléments concernant les activités de carrière, d'exploitations agricoles et les activités développées dans les zones Ai et Ui. De même, elle recommande de considérer avec attention la réalisation et la faisabilité des assainissements autonomes nécessaires lors du changement d'affectation des bâtiments étoilés en zone A et N.

CONSIDERANT que le plan de zonage d'assainissement des eaux usées est prêt à être approuvé ;

#### **Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :**

D'APPROUVER les plans du zonage d'assainissement des eaux usées tels qu'ils sont annexés à la délibération ;

D'INFORMER que conformément aux articles R 123-18, R 123-24 et R 123-25 du code de l'urbanisme, un affichage en mairie aura lieu durant un mois et une publication sera faite dans deux quotidiens locaux ;

D'INFORMER que le zonage d'assainissement approuvé est tenu à la disposition du public en mairie, aux heures et jours habituels d'ouverture ;

DE DONNER POUVOIR au maire pour signer tous les actes rendant exécutoire le zonage d'assainissement des eaux usées

D'ANNEXER le présent zonage d'assainissement au PLU

### DELIBERATION N° 35-2017 : APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR DES EAUX PLUVIALES

L'enquête publique portant sur la proposition de schéma directeur des eaux pluviales s'est déroulée du 10 mai 2017 au 12 juin 2017 pour une durée de 34 jours consécutifs.

Le commissaire enquêteur a rendu ses conclusions le 12 juillet 2017. Il émet un avis favorable à l'élaboration du schéma directeur des eaux pluviales et au plan de zonage d'assainissement des eaux pluviales tel que présenté à l'enquête publique qu'il assorti de deux recommandations.

- préciser dans la phase 4 de l'étude réalisée par DCI Environnement la fonction des zones humides naturelles, donc le lien physique qu'il y aura entre les réseaux ou fossés recueillant les eaux pluviales dans le nouveau zonage d'assainissement des eaux

usées,

- rappeler dans la phase 4 de l'étude réalisée par DCI Environnement, par un paragraphe court, le(s) principe(s) directeur(s) de l'assainissement des eaux pluviales en dehors de l'enveloppe urbaine étudiée.

CONSIDERANT que le plan de zonage d'assainissement des eaux usées est prêt à être approuvé ;

#### **Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :**

- D'APPROUVER les plans du zonage d'assainissement et le schéma directeur des eaux pluviales tels qu'ils sont annexés à la délibération ;

- D'INFORMER que conformément aux articles R 123-18, R 123-24 et R 123-25 du code de l'urbanisme, un affichage en mairie aura lieu durant un mois et une publication sera faite dans deux quotidiens locaux ;

- D'INFORMER que le zonage d'assainissement et le schéma directeur des eaux pluviales approuvés sont tenus à la disposition du public en mairie, aux heures et jours habituels d'ouverture ;

- DE DONNER pouvoir au maire pour signer tous les actes rendant exécutoire le zonage d'assainissement et le schéma directeur des eaux pluviales

-D'ANNEXER le présent zonage d'assainissement et le schéma directeur des eaux pluviales au PLU

### DELIBERATION N° 36-2017 – APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME.

M. le Maire introduit cette délibération en revenant sur le long processus que représente l'élaboration du PLU. Pas moins de neuf années de travail ont été nécessaires pour présenter ce document d'urbanisme qui remplace le POS de 1988, devenu obsolète. Guidé par un souci d'équilibre entre l'urbanisation de la commune et la préservation des espaces agricoles et naturels, cette démarche qui aboutit ce jour est le fruit de l'engagement et de l'énergie de tous les conseillers municipaux, y compris ceux du mandat précédent, que le Maire tient à remercier. Il remercie aussi M. CARROT pour la qualité du travail effectué.

Le projet de PLU arrêté, selon les articles R.123-1 à R.123-14 du code de l'urbanisme applicables au 31 décembre 2015, a été notifié pour avis aux personnes publiques mentionnées aux articles L.153-16, L.153-17 et R.153-6 du code de l'urbanisme, lesquelles disposaient d'un délai de 3 mois pour émettre leur avis, ainsi qu'à l'Autorité Environnementale (MRAE).

Le Préfet du Finistère a émis un avis favorable au projet de PLU arrêté sous réserve cependant que la commune apporte les corrections et compléments nécessaires avant l'adoption définitive du PLU.

Vu l'enquête publique sur le projet de PLU arrêté qui s'est déroulée du 10 mai 2017 au 12 juin 2017 et les conclusions motivées du commissaire enquêteur,

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet de PLU, assorti de 2 réserves et d'une recommandation.

Considérant que les remarques issues des avis des services de l'Etat et des personnes publiques associées justifient quelques adaptations du projet de PLU, qui ne remettent pas en cause son économie générale,

#### **Les principales adaptations apportées au dossier de PLU en vue de son approbation et issues de la consultation portent sur :**

- La suppression des zones 1AUhb1 et 2AUh situées à proximité de la Chapelle Saint Gildas au profit de zones

agricoles et naturelles,

- La suppression de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation n°5 relative à la zone 1AUhb1 de Saint Gildas,
- Intégration de la zone 2AUh de la rue de la Fontaine en 1AUhb, au sein de l'enveloppe urbaine du bourg de Cast. Ce nouveau classement 1AUhb a nécessité la réalisation d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation.
- Légère extension de la zone 2AUh de la route de Ploeven, afin de pallier à la suppression des deux zones 1AUhb1 et 2AUh de Saint Gildas,
- La mise à jour du règlement écrit des zones A et N sur les possibilités d'évolution des habitations, pour tenir compte de l'avis de la CDPE-NAF (Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers),
- La mise à jour du règlement écrit du PLU pour prendre en compte des observations de la Communauté de Communes, organisme compétent en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme. Les points modifiés concernent principalement les clôtures (article 11) ainsi que les implantations des constructions (article 6 et 7).
- Renforcement des arguments justifiant l'ouverture à l'urbanisation de la zone 1AUhb de Kergaradec (= aménagements routiers, proximité du village de la Gare de Quéménéven) dans le rapport de présentation et les OAP,
- Légère extension des espaces boisés classés dans le secteur de Saint Gildas.

Considérant que les remarques issues de l'enquête publique justifient également certaines adaptations du projet de PLU, ne remettant pas en cause son économie générale,

**Les principales adaptations apportées au dossier de PLU en vue de son approbation et issues de l'enquête publique portent sur :**

- La suppression de la zone UHb au profit d'une zone naturelle, face à de la Chapelle Saint Gildas. La suppression des zones 1AUhb1 et 2AUh entraîne le déclassement de ce secteur composé de quelques habitations diffuses,
- Rajout de 2 étoiles liées au changement de destination sur des bâtiments dans les zones A et N,
- Suppression de la parcelle ZW 90 de la zone Nc aux abords de la carrière du Hinguer, zonage destiné aux activités extractives,
- Adaptation du règlement de la zone Nc, en précisant les activités déjà autorisées et celles susceptibles d'être autorisées, sous réserve d'autorisation préfectorale.

Considérant que le projet de PLU tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé.

**Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :**

- D'APPROUVER les modifications au projet de PLU telles que présentées et annexées à la présente délibération,
- D'APPROUVER le PLU tel qu'il est annexé à la présente délibération.

N'ont pas participé au vote : Danielle CARIOU, Frédéric LAMBALLE et André RANNOU

Conformément aux dispositions des articles R.153-20 et R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois. En outre, mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Le PLU approuvé est tenu à la disposition du public en mairie de CAST, ainsi qu'en Préfecture, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le PLU est publié et transmis à l'autorité administrative compétente de l'Etat dans les conditions définies aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code Général des collectivités territoriales.

Conformément aux dispositions de l'article L.153-23 du code de l'urbanisme, la commune étant couverte par un schéma de cohérence territorial approuvé, le PLU sera exécutoire dès qu'il aura été publié et transmis au Préfet dans les conditions définies aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

**DELIBERATION N° 37-2017 – DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

L'article 211-1 du Code de l'Urbanisme offre la possibilité aux communes dotées d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé d'instituer un droit de préemption sur tout ou parties de zones urbaines et des zones d'urbanisation future délimitées par le plan.

Monsieur le Maire précise que suite à l'approbation du PLU, il y a lieu de délibérer afin d'instituer un droit de préemption urbain.

Le Conseil Municipal :

Considérant qu'il est dans l'intérêt général de la commune :

- de mettre en œuvre une politique locale de l'habitat,
- de lutter contre l'étalement urbain et contribuer au développement harmonieux du bourg,
- de réaliser des équipements collectifs,
- de sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti,
- de lutter contre l'insalubrité et l'habitat dégradé,

Et donc de constituer des réserves foncières en vue de permettre la réalisation de ces opérations,

**Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :**

- DECIDER d'instituer le droit de préemption urbain (DPU) sur la totalité des zones urbaines (zones U) ou à urbanisation future (zones AU) du Plan Local d'Urbanisme,
- DONNER délégation à Monsieur le Maire pour exercer, en tant que de besoin, le droit de préemption urbain,
- PRECISER que le droit de préemption urbain entrera en vigueur le jour où la présente délibération sera exécutoire, c'est-à-dire aura fait l'objet d'un affichage en mairie et d'une insertion dans deux journaux : le Télégramme , Ouest France.
- PRECISER que le périmètre d'application du droit de préemption urbain sera annexé au dossier du PLU,
- PRECISER qu'une copie de la délibération sera transmise à :
  - Monsieur le Préfet / Sous-préfet,
  - Monsieur le Directeur Départemental des Services Fiscaux du Finistère,
  - Monsieur le Président du Conseil Supérieur du Notariat,
  - La Chambre constituée près du Tribunal de Grande Instance,
  - Au Greffe du même tribunal.

La séance a été levée à l'issue de ce dernier vote

## Etat-civil

### Ils nous ont quittés...

PENNEC Jean Pierre, décédé à QUIMPER, le 27 octobre 2017

EVARISTE Jeanne-Marie, 8 rue Gradlon, décédée à Clamart, le 21 juin 2017

## Cérémonie du 11 novembre



Recueillement au moment du dépôt d'une gerbe de fleurs au pied du monument aux morts, lors de la commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918.

## MSA : vaccin anti-grippe



Chaque année en France, plus de **2 millions de personnes** sont touchées par la grippe. En 2016, **14 400 décès** ont été recensés.

Cette année encore, la MSA se mobilise et encourage ses adhérents à se protéger contre la grippe : **le vaccin est la meilleure protection contre le virus.**

La grippe peut occasionner des complications sévères (bronchites aiguës, difficultés respiratoires...) peuvent apparaître chez les personnes les plus fragiles.

Pour eux, à savoir : les personnes âgées de 65 ans et plus, les personnes atteintes de maladies chroniques, les femmes enceintes et l'entourage des nourrissons de moins de 6 mois présentant des facteurs de risque, la MSA prend en charge le vaccin.

**Pour vous et pour vos proches, faites-vous vacciner.**

Pour plus d'informations, rendez vous sur le site Internet [msa-armorique.fr](http://msa-armorique.fr) ou parlez-en à votre médecin traitant.

## INFORMATIONS PRATIQUES

### Horaires des déchèteries

Horaires du 1er octobre au 31 décembre. Fermeture les jours fériés.

	La Croix Neuve PLONEVEZ-PORZAY	Péren - CHÂTEAULIN
Lundi	14 h – 18 h	14 h – 18 h
Mardi	–	14 h – 18 h
Mercredi	14 h – 18 h	14 h – 18 h
Jeudi	14 h – 18 h	-
Vendredi	14 h – 18 h	9h – 12 h / 14h – 18 h
Samedi	9 h – 12 h / 14 h – 18 h	9 h – 12 h / 14 h – 18 h

### Appel au civisme

Pour le bien-être de tous, les propriétaires de chiens doivent veiller à ne pas laisser de déjections canines sur la voie ou les lieux publics. Le ramassage de ces déjections est **indispensable** pour des **raisons sanitaires** et de **respect des autres**.

Nous rappelons que par mesure de sécurité, les chiens doivent être **tenus en laisse**. Tout chien en divagation est susceptible d'être pris en charge par les services de la fourrière.



### Horaires des messes - décembre

Samedi 2	18 h Saint Nic
Dimanche 3	10 h 30 Locronan
Samedi 9	18 h Ploéven
Dimanche 10	10 h 30 Cast
Samedi 16	18 h Quéménéven
Dimanche 17	10 h 30 Plomodiern
Samedi 23	18 h Cast
Dimanche 24	10 h 30 Locronan 18 h 30 Veillée de Noël, Sainte Anne La Palud
Lundi 25	10 h 30 Saint Nic
Dimanche 31	10 h 30 Plonévez-Porzay

Site internet de la paroisse de Sainte Anne Châteaulin :

[www.paroissesainteanne.fr](http://www.paroissesainteanne.fr)

### Catéchèse 2017-2018

Salle paroissiale, derrière le Presbytère, Monique, Amandine et Valérie se tiennent à votre disposition pour vous informer sur les rencontres de catéchèse.

Renseignements : Valérie QUEMERE, coordinatrice Catéchèse. Presbytère, 1 rue de la Presqu'île, 29550 Plonévez-Porzay.

Tél : 02.98.92.50.17 ou 06.86.83.77.51.

Courriel : [pastorale.porzay@orange.fr](mailto:pastorale.porzay@orange.fr)

## Commerces & professionnels

La liste des artisans, commerçants, producteurs, entreprises de services et professionnels de santé est disponible en

mairie ou sur notre site Internet [www.mairie-cast.com](http://www.mairie-cast.com)

Horaires du **Docteur SABLON, médecin généraliste**. Tél : 09 86 44 17 29 (*consultations sur rendez-vous uniquement*) : Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 9h à 12h et de 16h à 19h. Fermé le jeudi. Samedi matin de 9h à 12h

### Marchés, place St Hubert :

Les mardis, de 9h à 12h : marché alimentaire (volailles, fruits-légumes, légumes bio, poisson)

Les vendredis, de 9h à 11h : poisson

**Poulets fermiers Ty Vougeret**. Présents sur le marché de Cast tous les 4e mardis du mois. *Contact* : 02.98.26.46.84

### Ferme de Kerguerbé

Vente de porc gascon au détail, côtes, rôti, saucisses, jarret, jambon, saucisson à l'ail, pâté, rillettes. Tous les mardis, de 9 h à 10 h 45.

*Contact* : Andrée Tallec, 06.68.16.23.33

Car'Os au poil : toilettage pour chien, sur rdv le jeudi place St Hubert. *Contact* : tél. 06.37.40.19.60

### Taxi PERON

« Depuis le 1er novembre, **Alain Ménes** partant à la retraite a cédé sa licence taxi à **Mickaël Peron** (Taxi PERON).

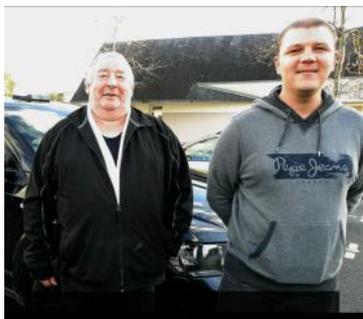
M. Peron et ses deux salariés se tiennent à votre disposition sept jours sur sept pour tous déplacements. Transports médicaux conventionnés avec les caisses d assurance maladie. L'entreprise dispose de 4 véhicules dont une voiture équipée transport de personnes à mobilité réduite (TPMR).

M. Ménes tient à remercier les personnes lui ayant fait confiance pendant son activité et les invite à renouveler leur confiance à Mickaël et son équipe. »

**Contact:** tél : 02.98.81.54.08 ou 06.19.17.01.17 (*ancien numéro d'Alain Ménes*)

Mail: [taxiperon@gmail.com](mailto:taxiperon@gmail.com)

Site: [taxisperon.e-monsite.com](http://taxisperon.e-monsite.com)



## Les annonces

- **Assistante maternelle agréée**, (19 ans d'expérience), dispose de 3 places pour garder bébé à temps complet. Disponible de suite (maison avec jardin).  
**Contact** : 09.66.87.61.94 ou 06.45.74.56.82
- **Assistante maternelle agréée**, maman de 2 enfants, je dispose d'une maison spacieuse avec jardin et de tout le matériel nécessaire au bien-être de votre enfant. Dynamique, attentive et organisée, je respecte le rythme de chacun. Je propose des activités manuelles et de découverte adaptées à l'âge. Balade et jeux en extérieur possibles. 3 places disponibles.  
**Contact** : 06.29.92.55.47  
[www.nounoutop.fr/6245376](http://www.nounoutop.fr/6245376)
- Besoin d'un baby-sitter ? Pensez au fichier du PIJ !  
**Contact** : 02 98 86 13 11 / 06 40 05 45 42  
[pjj@polysonnance.org](mailto:pjj@polysonnance.org)
- **Enseignante** de nationalité allemande donne cours allemand tous niveaux.  
**Contact** : 02 98 16 06 46
- Recherche heures de ménage sur Cast et ses environs. Aide aux tâches ménagères. Sérieuse, rigoureuse.  
Disponible immédiatement.  
**Contact** : 06.10.96.75.18.
- **Vend** terrains , bourg de Cast, surface constructible.  
**Contact** : 02 98 73 58 82 / 06 83 23 61 64.
- **Vend** terrain constructible 1 442 M<sup>2</sup>, situé Chemin de Pen ar Vur, à Cast. Certificat d'Urbanisme opérationnel établi. Prix : 25 €/M<sup>2</sup>.  
**Contact** : 06 16 13 69 30 ou 06 24 91 80 96.
- **Loue** maison dans un corps de ferme. Rdc : entrée, séjour, salon, cuisine aménagée, salle d'eau. Etage : 4 chambres, salle de bain, WC. Chauffage au fuel et poêle à bois. Garage attenant avec remise 2 places. A 15 min de Châteaulin, 5 min de Cast, proche voie express. Loyer : 600 €.   
**Contact** : 06.78.11.46.82 ou 02.98.26.63.36 (soir).
- Artisans, particuliers, vous manquez de place pour garer vos véhicules. Je peux vous louer un parking clos situé au bourg de CAST.  
**Contact** : 02.98.73.58.82 ou 06.83.23.61.64
- **Vend** bois de chauffage sec sous hangar (3 ans d'âge) 45-50 cm livraison assurée. Corde ou demi-corde.  
**Contact** : 06.14.71.54.79
- **Vend** : décodeur TNT avec télécommande 1 an garanti 60 € ; 1 vélo femme, bon état, 45 € ; 1 vélo femme, pompe incluse, bon état, 50 €; débroussailleuse, taille-haie, coupe-branches, 200 €, bon état.  
**Contact** : 02.98.16.06.56
- **Vend** : Volkswagen Polo essence ; très bon état. CT OK. 25 ans, 40 712 kms, 2 200 €.   
**Contact** : 02.98.73.60.62
- **Trouvé** : paire de lunettes, branches noires à pois roses.  
**Contact** : s'adresser à la mairie, 02.98.73.54.34
- **Nourrice expérimentée**, je suis à votre disposition pour garder votre (vos) enfant (s) dans un cadre familial et accueillant. Eveil, jeux et jardin à volonté !  
Pour tout renseignement vous pouvez me contacter au 02 22 12 47 84 ou [steph.2006@live.fr](mailto:steph.2006@live.fr)

## LA VIE DES ECOLES

### Ecole publique

La semaine du goût des GS-CP



Pour bien finir la période et après notre visite au Musée de l'abeille vivante, nous avons fait une semaine du goût autour du miel : bonbons, gâteaux et miel de printemps, d'été, de sarrazin, offerts par M. Jean-Luc Hascoët, apiculteur de Cast. Un papa nous a aussi fait du nougat : un délice !

Ces dégustations ont eu beaucoup de succès. Elles ont permis d'échanger sur nos goûts, nos aprioris sur un aliment. Très enrichissant au propre comme au figuré !

#### Les GS, CP et CE1 à l'unisson

Tous les mercredis, les classes de GS-CP et CP-CE1 se retrouvent pour chanter.

D'abord nous préparons notre corps et notre voix par des petits jeux d'échauffement puis nous chantons en chœur.

Nous préparons la rencontre chorale du mois de juin où nous retrouverons d'autres écoles pour chanter tous ensemble.



Nous avons commencé à apprendre des chansons pour la venue du Père Noël en Décembre et d'autres sur l'environnement, la biodiversité, thème de l'année.

#### Jardinage d'automne à l'école publique

Les élèves de CP-CE1 et de CM1-CM2 ont profité d'un après-midi ensoleillé pour nettoyer les jardinières de l'école. Ils ont ensuite planté divers bulbes. Ils ont apprécié de travailler tous ensemble autour d'un projet commun. Une belle action de coopération entre les grands de l'école et les plus jeunes !



### Ecole Notre Dame

#### Rencontre sportive endurance

Vendredi 10 novembre, était organisée à Plonévez Porzay et Plomodiern, une rencontre sportive avec les écoles de Cast, Plonévez Porzay et Plomodiern.



Les GS, CP et CE1 étaient réunis sur le terrain sportif de Plomodiern et les CE2, CM1 et CM2 étaient au terrain de Plonévez-Porzay.



Chaque niveau avait un contrat de temps de course à effectuer compris en 10 min pour les plus jeunes et 20 min pour les plus grands. C'est avec plaisir et enthousiasme que les enfants sont allés jusqu'au bout de leur course, sous les encouragements de leurs camarades.

#### Correspondance inter – classes

Depuis le mois d'octobre, la classe de CP – CE a débuté une correspondance avec la classe de cycle 2 de l'école Saint Thégonnec de Plogonnec. Avant de partir en vacances, les élèves ont reçu leur première lettre. Ils sont

actuellement en train d'écrire la réponse. C'est avec plaisir que les enfants travaillent différentes compétences liées au domaine de la maîtrise de langue. Ils ont à cœur de répondre à leurs correspondants avec précision et soin. Tout au long de l'année, les deux classes s'envoient des courriers.

### Merci à tous pour votre participation à la vente de gâteaux



### TAP - CENTRE DE LOISIRS



« Les CP/CE1 s'étaient équipés pour fêter Halloween ! Avec les autres groupes, musique et déguisements, tout le monde s'est « éclaté » ! »



## LA VIE ASSOCIATIVE

### EPAL



L'Association EPAL, basée à Brest, recrute des animateurs prêts à s'investir dans l'encadrement de séjours proposés à des adultes et mineurs en situation de handicap.

Vous êtes disponibles pour partir sur l'un de nos séjours entre le 23 décembre et le 4 janvier, rejoignez nos équipes d'animation ! 40 postes à pourvoir avec ou sans BAFA.

Conditions :

- Motivation pour s'investir sur ce type de projet, expérience dans l'animation adaptée ou le médico-social souhaitable mais débutants acceptés.
- Obligation de suivre une formation gratuite.

Pour plus de renseignement et postuler :

[www.epal.asso.fr/recrutement-saisonnier](http://www.epal.asso.fr/recrutement-saisonnier)

Ou adresser un courrier (+ CV) :

Association Epal, 10 rue Nicéphore Niepce BP40002  
29801 Brest Cedex 09. Tél : 09.98.41.84.09

### Comité d'animation

A l'occasion des fêtes de fin d'année, le comité d'animation convie tous les enfants de Cast ainsi que leurs parents, le **samedi 16 décembre** à partir de **16h45**, à assister à un spectacle musical humoristique et interactif.

Un goûter sera servi à partir de 16h45 et début du spectacle à 17h. Entrée gratuite.

*"Ricardo ne raconte que des histoires" est un spectacle de contes / sketches saupoudrés d'une pincée de magie, arrangés de quelques notes de musique et dérangés par deux marionnettes sans couettes mais très chouettes.*

### Bibliothèque



Horaires d'ouverture de la bibliothèque :

Mardi de 16h30 à 17 h 45

Jeudi de 18 h à 19 h

Samedi de 10 h à 11 h 45

## Les motards roulent pour le Téléthon



LES MOTARDS ROULENT POUR LE TELETHON (14ème édition) : **samedi 9 décembre 2017**, grand rassemblement motard au profit de AFM Téléthon (salle de Kerjézéquel, Lesneven, 29).

A partir de 10 h00, différentes animations sur site dont un mini salon ainsi qu'une initiation à la moto accessible à tous ceux qui n'ont pas le permis. Restauration possible sur place. Dons possibles par chèque ou espèces sur place. Ouvert à tout public.

14 h 00 - Départ de la balade moto de 70 kms pour le tour de la côte des légendes.

Renseignements : [g.tanne29@gmail.com](mailto:g.tanne29@gmail.com) - Retrouvez toutes les infos à jour (parcours, horaires de passage, photos des précédentes éditions, ) sur Facebook : [TelethonMoto29](#)

## Yattra Yoga

**Cours de Yoga le jeudi à 18h15.**

Les cours sont composés d'exercices de respiration, postures et méditation sur 1h15. Les séances du soir sont relaxantes, calmes et travaillent la souplesse. Séance découverte offerte, pensez à réserver!

Pour plus de renseignements, merci de contacter Mélody au 06.75.33.69.63 ou par courriel: [yattrayoga@gmail.com](mailto:yattrayoga@gmail.com)

**MON MOMENT MAGIQUE**  
**Atelier bien-être pour enfants.**



Les ateliers proposent aux enfants un ensemble de pratiques bien-être pour avoir confiance en eux, apprendre à s'occuper d'eux, être bien dans leur tête, dans leur corps et dans leur cœur, mais aussi de leur donner des outils pour être heureux dans leur quotidien et toute leur vie. Les enfants vivent ainsi un moment enchanté, magique, ludique, dans lequel ils se détendent et s'amuse.

**Les ateliers :**

Chaque atelier de 1h30 propose l'exploration d'une thématique (émotions, 5 sens, confiance en soi, animaux, super pouvoirs, couleurs, imaginaire), déclinée autour de 9 rituels bien-être qui sont : centrage & lecture / cercle de parole / la minute gratitude / la ronde de l'énergie / exercice de respiration / posture de yoga / la minute défoulage /

expression dessinée des émotions / relaxation finale. Les ateliers MMM sont réservés aux enfants de 6 à 12 ans. Les ateliers auront lieu le mercredi après-midi de 15h à 16h30: Mercredi 13 Décembre

Puis à partir de 2018, les ateliers auront lieu le mercredi après-midi de 14h30 à 16h00:

**Mercredi 24 janvier, mercredi 14 février, mercredi 14 mars, mercredi 11 avril, mercredi 16 mai, mercredi 13 juin.**

*Pensez à réserver, atelier limité à 8 places. Pour plus de renseignements sur les prix ou autres, merci de contacter Mélody de Yattra Yoga au 06.75.33.69.63 ou par courriel: [melody.p@monmomentmagique.com](mailto:melody.p@monmomentmagique.com)*

## Groupe de marche

Départ à **14h** du bourg de Cast.

Les circuits peuvent être modifiés ou annulés selon la météo

**Mardi 12 décembre 2017**

Circuit de Kervigen en Plomodiern : 7/8kms

Départ du parking de Kervigen

Balisage : GR

Difficulté : moyen

**Mardi 19 décembre 2017**

Circuit de Missouharn à Cast : 7/8kms

Départ du parking près de Missiouharn

Balisage : aucun

Difficulté : moyen

**Mardi 26 décembre 2017 - Mardi 2 janvier 2018**

**VACANCES DE NOEL : PAS DE RANDONNEES**

**Mardi 9 janvier 2018**

Circuit de Tréfeuntec / Ste Anne à Plonévez-Porzay : 6/7 kms

Départ du parking de Tréfeuntec

Balisage : aucun

Difficulté : moyen

*Après notre randonnée, nous nous retrouverons au PMU de Plonévez-Porzay pour une collation et fêter la nouvelle année.*

## Agenda

### DECEMBRE 2017

Samedi 16 : spectacle de Noël - comité d'animation

### JANVIER 2018

Vendredi 5 : Assemblée générale du comité d'animation

Dimanche 14 : vœux du Maire

### FEVRIER 2018

Dimanche 4 : fest-deiz - Danse Bretonne Loisir

Samedi 10 : raclette - APEL Ecole Notre Dame

Samedi 24 : soirée tartiflette - APE Ecole Publique